

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Mars 1873.

Assemblée Nationale.

Séance du 4 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi destiné à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. le Président de la République. — Messieurs, j'aurais voulu pouvoir me dispenser de monter à cette tribune, M. le garde des sceaux ayant, au nom de l'unanimité du gouvernement, expliqué sa véritable pensée. (Applaudissements redoublés à droite et au centre droit.) Il m'a fallu répondre aux questions réitérées qui m'ont été adressées ; je ne viens que pour compléter ces paroles. (Mouvement.) Tout d'abord je viens soutenir le texte pur et simple dans son intégrité du projet présenté par la commission ; je vous expliquerai tout à l'heure les motifs de notre appréciation, mais je puis vous en donner les motifs principaux immédiatement. Nous pouvons critiquer certaines expressions, il y a dans son travail des choses hostiles d'intention ; y trouvant encore le moyen d'accomplir mes devoirs envers vous et envers le pays, j'ai passé là-dessus. (Très-bien !)

Elle m'a confié une prérogative que vous confirmez, je l'espère, celle de pouvoir suspendre l'exécution de vos décisions ; elle a fait des choses d'une utilité incontestable, enfin c'est l'art. 4 qui a complètement déterminé l'adhésion unanime du gouvernement. Cet article reconnaît que, sans décider les destinées futures du pays, on peut consolider la république conservatrice par certaines institutions qui me paraissent indispensables ; le Message a été calomnié, je l'expliquerai tout à l'heure, c'est pour lui répondre qu'on nous demande de présenter certaines lois que nous vous apporterons et que vous discuterez. (Très-bien !)

Il y a un dernier motif, peut-être le plus respectable de tous, c'est le besoin de l'accord (Applau-

dissements), cet accord, vous voudrez l'établir. Que reste-t-il dans le pays ? cette Assemblée et celui qu'on a appelé son délégué ; ce titre, je m'en honore, car il contient l'expression de votre confiance ; ce délégué ne peut gouverner sans votre confiance, je ne puis rien si cette Assemblée est coupée en deux.

Je suis à l'âge des idées arrêtées, mais à moins qu'on ne me demande à manquer à des engagements, je ferai tous les sacrifices possibles, car il n'y a d'autre gouvernement légal que celui qui s'appuie sur la majorité des représentants. (Très-bien !)

Le fond du projet c'est ceci, c'est que vous ne vous séparerez pas sans avoir donné au pays des institutions qui lui permettent de s'abriter derrière un gouvernement régulier.

Dans le sein de la commission, où nous nous sommes rendu, il y a eu d'abord désaccord, puis accord un instant ébranlé, puis raffermi, et qui s'assoiera tout-à-fait ici. Je m'adresse à tous les gens de bonne foi et de sens de cette Assemblée : Que feraient-ils à notre place ? Dans notre pays où tant de gouvernements sont successivement tombés, le plus grand malheur est la division. Il y a deux grands partis : les uns pensent que la monarchie, qui a fait la France, est la seule forme de gouvernement ; il faut respecter leurs convictions ; d'autres croient sincèrement à la République, la désirent, et j'y vois moi-même un des meilleurs moyens de maintenir l'ordre. (Très-bien ! à gauche.)

Eh bien, malgré la tolérance politique qu'on peut posséder, plus la sincérité des croyances est grande, plus la division s'accroît. Dans chacun de ces partis, il y a encore d'autres subdivisions, plus nombreuses d'un côté que de l'autre de cette Assemblée. Si le gouvernement n'est pas précis et net par suite de cette tolérance politique dont je parlais, on lui reproche d'être équivoque.

Mais je vous le demande, n'êtes-vous pas devant un gouvernement sincère, ayant lui la grande difficulté du pays, comment peut-il faire ? chacun me dira : faites ce que nous préférons. Cela ne nous donnera pas la force, car cela détruirait la majorité qui nous est nécessaire. Je crois qu'il y a un moyen de gouverner notre pays, nous l'avons indiqué à

Bordeaux, c'est la trêve de Bordeaux ; la situation d'alors m'avait inspiré ce système ; la situation actuelle peut aussi se trouver bien de son application.

Permettez-moi de vous le présenter dans sa vérité et non dans le sens que peuvent lui prêter les intéressés. Il y a deux ans, j'étais épouvanté de la charge que vous m'imposiez, je regardais avec effroi la situation épouvantable de la France, je voyais les divisions légitimes qui vous séparaient les uns des autres ; ce qui s'est passé dans mon âme s'est passé dans la vôtre ; eh bien, c'est sans illusion que j'ai accepté cette lourde tâche, vous n'aviez pas eu le choix, j'étais indiqué, je ne pouvais pas non plus refuser.

Je vous ai alors dit cela : Si nous nous livrons à nos préférences particulières, il n'y a pas d'accord possible ; une seule chose peut nous réunir, c'est de porter secours au pays.

Mais quel était le gouvernement ? Celui de la République, qui se trouvait aux mains de la partie la plus exaltée du parti républicain. Personne n'a pensé à renverser la République, on a voulu seulement faire passer le pouvoir des mains exaspérées à des mains plus sages et prudentes. Nous avons donc accepté la République, voulant seulement qu'elle fût conservatrice.

Vous n'avez pas songé à m'appeler chef du gouvernement provisoire, mais chef du pouvoir exécutif de la République française ; plus tard vous m'avez appelé Président de la République française ; vous acceptez donc la République, vous voulez seulement la mettre en bonnes mains ; vous avez fait acte de prudence ; il n'eût pas été possible de renverser alors la République, car la démagogie dans le Midi, à Paris, était armée comme elle ne le sera jamais. (Très-bien !)

Qu'est-il résulté de cet accord ? Quels étaient les droits pour les uns et les autres ? Quant aux amis de la monarchie, on ne leur demandait pas le sacrifice de leurs convictions, on ne leur demandait pas de concourir à l'établissement de la République, mais à l'exercice du gouvernement légal comme tout citoyen doit le faire ; quant au parti républicain, il devait être satisfait, si le Président de la République ne transformait pas son pouvoir en mo-

narchie. Je n'ai pas été un fonctionnaire infidèle : ni vous, ni moi ne l'aurions voulu.

Je me suis maintenu dans cette limite, et permettez-moi de vous rappeler un document que citait M. le garde des sceaux l'autre jour, où se trouvent relatés vos droits et mes devoirs.

Le 8 mars, après quelques jours de gestion, je vous proposais de venir, non pas à Paris, mais à Versailles, car j'avais trop de doutes pour pouvoir, en conscience, vous conseiller le premier parti ; j'arrivais de Paris, et j'avais la conviction qu'il faudrait une lutte terrible pour écraser la démagogie qui s'était emparée de cette ville. C'est alors que je vous ai dit ceci :

Dans tous les actes du gouvernement, le mot de République se trouve sans cesse répété ; la réorganisation, si elle se fait, se fera au profit de la République ; quand cette tâche sera finie, nous viendrons le plus tôt possible vous dire : Le pays que vous nous avez confié sanglant, nous vous le rendons un peu guéri ; donnez-lui une forme définitive de gouvernement, et je vous promets qu'aucune solution frauduleuse n'aura été préparée.

Cela voulait dire que, Président de la République, je n'aurais pas cherché à changer la forme du gouvernement, je n'aurais pas clandestinement favorisé aucune prétention de ceux que dans le pays on appelle prétendants ; je conserverai la liberté du pays, elle restera entière ; ce n'est qu'une question de majorité.

La majorité dans cette Chambre, la majorité dans le pays, est la vraie souveraineté, et l'on ne peut dire que j'ai altéré la liberté du pays. (Très-bien !)

Le pacte de Bordeaux signifiait pour ceux-ci la sûreté du présent, pour les autres la liberté de l'avenir.

Permettez-moi, non pas pour me louer, mais pour être juste et pour effacer ces portraits si sinistres que nous envoyons à l'étranger, disposé à y croire, de vous dire, à propos de ces deux années, une vérité incontestable.

Il y a deux ans, le pays était à bout de ressources, Paris était assiégé, l'armée de Poméranie marchait contre l'armée de l'Est, deux armées menaçaient l'une Lyon, l'autre Bordeaux ; la partie la

43

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

— Mon père ! cria Eugénie en se jetant à genoux et marchant ainsi pour arriver plus près du bonhomme et lever les mains vers lui, mon père, au nom de tous les saints et de la Vierge, au nom du Christ, qui est mort sur la croix, au nom de votre salut éternel, mon père, au nom de ma vie, ne touchez pas à ceci ! Cette toilette n'est ni à vous ni à moi ; elle est à un malheureux parent qui me l'a confiée, et je dois la lui rendre intacte.

— Pourquoi la regardais-tu, si c'est un dépôt ? Voir, c'est pis que toucher.

— Mon père, ne la détruisez pas, ou vous me déshonorez. Mon père, entendez-vous ?

— Monsieur, grâce, dit la mère.

— Mon père, cria Eugénie d'une voix si éclatante que Nanon effrayée monta.

Eugénie sauta sur un couteau qui était à sa portée et s'en arma.

— Eh bien ? lui dit froidement Grandet en souriant à froid.

— Monsieur, monsieur, vous m'assassinerez ! dit la mère.

— Mon père, si votre couteau entame seulement une parcelle de cet or, je me perce de celui-ci. Vous avez déjà rendu ma mère mortellement malade, vous tuerez encore votre fille. Allez, maintenant, blessure pour blessure !

Grandet tint son couteau sur le nécessaire, et regarda sa fille en hésitant.

— En serais-tu capable, Eugénie ? dit-il.

— Oui, monsieur, dit la mère.

— Elle le ferait comme elle le dit, cria Nanon. Soyez donc raisonnable, monsieur, une fois dans votre vie.

Le tonnelier regarda l'or et sa fille alternativement pendant un instant. M^{me} Grandet s'évanouit.

— Là, voyez-vous, mon cher monsieur ! madame se meurt, cria Nanon.

— Tiens, ma fille, ne nous brouillons pas pour un coffre. Prends donc ! s'écria vivement le tonnelier en jetant la toilette sur le lit.

— Toi, Nanon, va chercher M. Bergerin.

— Allons, la mère, dit-il en baisant la main de sa femme, ce n'est rien, va : nous avons fait la paix. Pas vrai, fille ? Plus de pain sec, tu mangeras tout ce que tu voudras. Ah ! elle ouvre les yeux. Eh bien ! la mère, mère, timère, allons donc ! Tiens, vois, j'embrasse Eugénie. Elle aime son cousin, elle l'épousera si elle veut, elle lui gardera le petit coffre. Mais vis longtemps, ma pauvre femme. Allons, remue donc ! écoute, tu auras le plus beau reposoir qui se soit jamais fait à Saumur.

— Mon Dieu, pouvez-vous traiter ainsi votre femme et votre enfant ! dit d'une voix faible M^{me} Grandet.

— Je ne le ferai plus, cria le tonnelier. Tu vas voir, ma pauvre femme.

Il alla à son cabinet et revint avec une poignée de louis qu'il éparpilla sur le lit.

— Tiens, Eugénie, tiens, ma femme, voilà pour vous, dit-il en maniant les louis. Allez, égaye-toi, ma femme, porte-toi bien, tu ne manqueras de rien, ni Eugénie non plus. Voilà cent louis d'or pour elle. Tu ne les donneras pas, Eugénie, ceux-là, hein ?

M^{me} Grandet et sa fille se regardèrent étonnées.

— Reprenez-les, mon père ; nous n'avons besoin que de votre tendresse.

— Eh bien ! c'est ça, dit-il en empochant les louis, vivons comme de bons amis. Descendons dans la salle pour dîner, pour jouer au loto tous les soirs à deux sous. Faites vos farces ! Hein ! ma femme !

— Hélas ! je le voudrais bien, puisque cela peut vous être agréable, dit la mourante ; mais je ne saurais me lever.

— Pauvre mère, dit le tonnelier, tu ne sais pas combien je t'aime. Et toi, ma fille.

Il la serra, l'embrassa.

plus aguerrie de notre armée était prisonnière, l'autre rejetée de tout côté; les impôts étaient en partie touchés par l'ennemi, en partie retenus dans les chefs-lieux d'arrondissement pour subvenir à des plans aussi mal conçus qu'exécutés. Nous ne vivions qu'à l'aide des millions prêtés par la Banque; une insurrection formidable se préparait à Paris; enfin six jours pour faire la paix: j'étais assisté de mon généreux ami Jules Favre. (Exclamations à droite. — Bravos à gauche.)

Je ne puis oublier celui qui en ce moment a voulu associer sa signature à la mienne. (L'orateur est très-ému et quelques larmes s'échappent de ses yeux.) Nous l'avons signée, cette paix, il y avait quarante départements envahis, il n'y en a plus que quatre aujourd'hui, et j'espère qu'ils seront bientôt tous évacués dans un délai qui n'est pas trop éloigné. (Applaudissements.)

L'insurrection a soulevé Paris; mais, il y a une seconde patrie, celle de l'ordre moral; nous l'avons défendue, et l'insurrection a été vaincue, la démagogie a été si bien écrasée, qu'elle ne peut songer à relever la tête. Avec de l'ordre, de la suite dans les idées, la confiance est venue en France et dans l'Europe, et après avoir établi des impôts écrasants si le pays ne les avait supportés avec des vertus civiques, nous avons obtenu le concours du capital universel; c'est un juge, et qui peut consoler de bien des ingratitude; nous avons ainsi acquitté nos lourdes charges et racheté peu à peu le territoire, jusqu'à ce que nous puissions le racheter tout-à-fait; l'industrie prospère, à quelques exceptions près.

Je dis tout cela pour démontrer les progrès qui ont été accomplis en deux années; il ne faut pas nous exalter, mais non plus nous dénigrer, c'est à cette condition qu'on acquiert l'estime, qui est la meilleure des alliances. (Très bien !)

Je suis entré dans ces détails pour vous indiquer que ce gouvernement auquel vous n'avez pas donné un titre définitif, a atteint en grande partie la tâche dont il s'était chargé et qu'il avait promis de réaliser.

Si je me reportais au pacte de Bordeaux qui a réalisé les espérances qu'il avait données et si je voulais en prendre au pied de la lettre les termes, je pourrais vous dire que c'est aujourd'hui le moment de constituer d'une manière définitive; je me suis borné à vous dire que la Chambre ne peut se séparer sans avoir établi certaines institutions qui aident le pays à se gouverner. Je vous ai dit: Si le moment est venu de songer à ces grandes questions, dites-le, et nous vous ferons part de nos vues loyalement et sans restriction.

Comme Président de la République, je me crois le droit de conseiller la République dans son intérêt et je lui dis comme serviteur fidèle qu'il ne faut pas la proclamer, parce qu'il ne faut pas de déclarations, mais de bonnes choses, parce qu'il ne faut pas mettre à la gêne la conscience d'un grand nombre de bons patriotes.

Comment la pensée nous est-elle venue de vous adresser notre dernier message? C'est que vous pensiez tous qu'il y avait quelque chose à faire, vous vous étiez appelés constituants, dans ma conviction c'est votre droit; j'ai assisté aux élections et j'affirme qu'en vous élisant le pays a eu l'intention de vous donner tous les pouvoirs de sauver (Très bien); il n'a mis aucune limite à votre pouvoir ni à

sa durée; c'est vous qui avez fixé cette dernière vous-mêmes, en répondant quand on vous disait: La paix était votre seule tâche, que vous vous sépareriez après la libération du territoire. (Mouvements divers.)

Dans cette journée solennelle, je tâche d'expliquer aussi clairement mes idées, et je n'emploie que les ménagements dus à toutes les convictions.

Tout le monde a pensé que cette année verrait la fin de vos travaux; est-ce une pensée anarchique? Non, mais l'Assemblée se séparera-t-elle sans avoir donné à la République le caractère que tous veulent lui donner comme citoyens et comme honnêtes gens. (Mouvement prolongé.)

Je supplie mes honorables collègues de venir à mon secours par leur silence.

Eh bien! n'était-ce pas un souci de conservateur de réclamer des institutions destinées à atteindre ce but? L'honorable M. Gambetta vous a dit peut-être trop franchement pour lui: Il ne faut rien faire et laisser cette tâche à une Assemblée nouvelle, de laquelle il attend plus que de vous-mêmes.

J'ai bien dit à plusieurs de mes collègues que je me défiais moins qu'on ne le croyait de cette Assemblée future, mais je pouvais me tromper. Si nous voulons vivre dans un pays libre, il faut nous attendre à rencontrer des opinions contraires aux nôtres, il faut les combattre par la persuasion.

Or, il y a une institution excellente qui est en vigueur aux Etats-Unis, c'est la seconde Chambre; il faudra aussi organiser un pouvoir exécutif bien défini.

Tout le monde songeait à ces innovations, comment aurais-je pu ne pas vous les signaler? Comment m'a-t-on répondu? Pardonnez-moi le mot, par une malice à mon adresse.

Il existe dans ce moment une Assemblée unique et un délégué auquel vous pouvez retirer son pouvoir et qui peut se retirer s'il le juge convenable; ce n'est pas là une constitution; on m'a dit: C'est vous qui êtes le maître, qui imposez votre volonté à cette Assemblée, qui couvrez tous vos ministres, qui renoncez à vos habitudes parlementaires, c'est vous qui êtes le malheur de la situation.

Tout le monde serait fort étonné dans le pays et en Europe que le mal d'aujourd'hui, c'est que le pouvoir est trop fort. (Mouvements divers.)

En ce moment, j'ai des idées préconçues sur les grandes questions d'administration, de finances, d'impôts. Eh bien! Voulez-vous que lorsqu'on présentait un impôt qui était l'impôt sur les riches appliqué par la démagogie; lorsqu'on vous proposait de laisser élire les maires des grandes villes qui auraient fait autant de roi Petaud; à propos de la loi militaire, auriez-vous voulu que je m'enfonçasse dans les profondeurs du palais de la pénitence, je veux dire de la présidence. (Hilarité prolongée.)

Il est sorti de ma bouche une expression qui ressemble un peu à la vérité. (Nouvelle hilarité.) J'aurais manqué à tous mes devoirs; permettez-moi de vous dire que le système parlementaire consiste à donner plus de force à l'Assemblée qu'à la monarchie; et si ce vœu avait été accompli, la guerre n'aurait pas été déclarée en 1870, mais le régime parlementaire l'exige aujourd'hui; quel était le correctif et le dévouement d'un chef du pouvoir exécutif assez courageux pour vous résister?

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas homme à faire des coups d'Etat; il fallait, en outre, les institutions dont il est question dans le projet. Je trouve qu'il n'y avait pas besoin d'ajouter aux formalités que je dois remplir pour parler dans cette enceinte; mais je me suis soumis, et je supplie les orateurs, en particulier M. Ventavon, de ne pas venir à mon secours sur ce point. (Hilarité.)

D'ailleurs, la commission m'a largement dédommagé. J'avais désiré, dans un but conservateur, que des institutions permettent de donner à la République les conditions d'une République conservatrice. (Mouvements divers.) On me dit: vous faites la République, mais la République existe, je suis Président de la République!

Une voix. — Provisoires.

M. le Président de la République. — Non pas de la République, gouvernement définitif de la France, mais de la République, gouvernement qui existe depuis deux ans, gouvernement voté par vous (Mouvement); le gouvernement est sincère et loyal et vous a promis de remettre en vos mains le dépôt intact (Très-bien! à droite), sans le laisser violer dans l'intérêt des uns ou des autres.

Il ne s'agit pas de la forme définitive du gouvernement, mais d'améliorer un fait existant. Il y a beaucoup d'hommes très-éclairés qui préfèrent la monarchie à la république, et qui m'ont dit: Si on peut faire la monarchie, c'est bien difficile de la faire aujourd'hui. (Bruit.)

Je vous en conjure, messieurs, soyons tolérants; la tolérance religieuse est une des plus nobles conquêtes de l'esprit humain: arrivons à la tolérance politique. (Mouvements divers.) Mais il est difficile de la faire pénétrer dans les meilleurs esprits; ce n'est pas l'abandon de ses opinions, mais le respect de celles des autres.

Je dis donc que quelques collègues me disaient: ne pouvant pas faire la monarchie, faisons la république définitive; eh bien non! je voudrais dans notre pays voir fleurir la modestie; croyez-vous que les titres qu'on se donne soient acquis définitivement? C'est bien souvent un ridicule. (Rires.)

La première République s'est appelée une et indivisible et impérisable; lorsque le malheureux Louis XVI monta sur l'échafaud, on dit: Plus de Royauté; quand les torrents de sang eurent été répandus, on ne voulut plus de République, il fallait un maître: ce maître, on lui donna la royauté héréditaire, voulant ainsi lui donner des enfants qu'il n'avait pas. (Hilarité prolongée.)

Nous faisons des vers latins au héros qui nous gouvernait; M. Royer-Collard me disait: Il n'y a que deux hommes en Europe qui ne l'aient pas cru éternel: lui et moi.

Après le désastre de Moscou, on ne voulut plus de l'empire, on revint à la royauté, que l'on crut durable; au bout de quelques années, la France dit encore: nous avons eu tort, nous nous étions trompés de branche. (Bruit. Exclamations.)

M. de Gavardie. — C'est vous qui avez cassé les branches. (Bruit prolongé.)

M. le Président de la République. — La France a encore répété ce mot: Je m'étais trompé; au lieu de ces exaltations de vanité, qu'on ait le bon sens d'être prudent, de ne pas se proclamer éternels, et

de se recommander non par ses titres, mais par ses actions. (Très-bien !)

Ces institutions qu'il s'agit de faire sont destinées à empêcher que la France ne soit pas livrée à tous les hasards, on nous a chargé de les apporter, on décidera si elles sont indispensables, si elles sont conformes aux principes.

Telle est la situation: le pacte de Bordeaux continué (Applaudissements à droite et au centre droit), c'est-à-dire pour vous la liberté; pour ce côté-ci de l'Assemblée, la République appliquée; pour le gouvernement, l'intégrité du dépôt qui lui a été confié.

M. de Lorgeril. — Ce n'est pas cela le pacte de Bordeaux.

M. le Président de la République. — Si la République est sagement organisée, elle le sera au profit de ceux qui ne veulent pas la confusion dans le pays.

C'est là la seule politique que je comprenne, la seule qui permette de ne violenter aucune conscience. Si vous prononcez un vote sage et que vous admettiez les propositions de la commission, soyez-en sûrs, vous donnerez au pays une immense joie, la confiance en vous, en lui-même; il travaillera mieux. Toutes les fois qu'une goutte de sueur tombe sur le sol fécondé, elle hâte la libération du territoire. Donnez au pays ce qui lui manque encore, la confiance en vous, en nous tous. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

La clôture de la discussion sur le préambule est mise aux voix et prononcée.

Le préambule du projet est mis aux voix, le scrutin est demandé.

En voici le résultat:

Nombre des votants,	674
Majorité absolue,	338
Pour,	475
Contre,	199

L'Assemblée nationale a adopté le préambule.

Chronique générale.

On sait que les examens pour le baccalauréat ont lieu ordinairement à la fin d'avril. Cette année, par suite du départ des volontaires d'un an, qui a lieu le 10 mars, M. le ministre de l'instruction publique vient de décider qu'ils auront lieu immédiatement. Par cette mesure, dont on ne peut que féliciter M. Jules Simon, on évitera d'avoir à faire revenir dans un mois les jeunes gens engagés, pour passer leurs examens.

Nous ne doutons pas qu'au cas où ces examens se prolongeraient au-delà du 10 mars, il n'y ait entente entre le ministre de la guerre et le ministre de l'instruction publique pour permettre aux volontaires de retarder leur départ de quelques jours.

On annonce la mort de M. Jullien, ingénieur des ponts-et-chaussées, constructeur des chemins de fer de Lyon et d'Orléans, et directeur de la compagnie de l'Ouest.

M. Jullien était âgé de soixante-dix ans.

— Oh! comme c'est bon d'embrasser sa fille après une brouille! ma fille! Tiens, vois-tu, mémère, nous ne faisons qu'un maintenant. Va donc serrer cela, dit-il à Eugénie en lui montrant le coffret. Va, ne crains rien, Je ne t'en reparlerai plus, jamais.

M. Bergerin, le plus célèbre médecin de Saumur, arriva bientôt.

La consultation finie, il déclara positivement à Grandet que sa femme était bien mal, mais qu'un grand calme d'esprit, un régime doux et des soins minutieux pourraient reculer l'époque de sa mort vers la fin de l'automne.

— Ça coûtera-t-il cher? dit le bonhomme, faut-il des drogues?

— Peu de drogues, mais beaucoup de soins, répondit le médecin, qui ne put retenir un sourire.

— Enfin, monsieur Bergerin, répondit Grandet, vous êtes un homme d'honneur, pas vrai? Je me fie à vous, venez voir ma femme toutes et quantes fois vous le jugerez convenable. Conservez-moi ma bonne femme; je l'aime beaucoup, voyez-vous,

sans que ça paraisse, parce que, chez moi, tout se passe en dedans et me trifouille l'âme. J'ai du chagrin. Le chagrin est entré chez moi avec la mort de mon frère, pour lequel je dépense, à Paris, des sommes... les yeux de la tête, enfin! et ça ne finit point. Adieu, monsieur, si l'on peut sauver ma femme, sauvez-la, quand même il faudrait dépenser pour ça cent ou deux cents francs.

Malgré les souhaits fervents que Grandet faisait pour la santé de sa femme, dont la succession ouverte était une première mort pour lui; malgré la complaisance qu'il manifestait en toute occasion pour les moindres volontés de la mère et de la fille étonnées; malgré les soins les plus tendres prodigués par Eugénie, M^{me} Grandet marcha rapidement vers la mort.

Chaque jour elle s'affaiblissait et dépérissait comme dépérissent la plupart des femmes atteintes, à cet âge, par la maladie. Elle était frêle autant que les feuilles des arbres en automne. Les rayons du ciel la faisaient resplendir comme ces feuilles que le soleil traverse et dore. Ce fut une mort digne de

sa vie, une mort toute chrétienne; n'est-ce pas dire sublime?

Au mois d'octobre 1822 éclatèrent particulièrement ses vertus, sa patience d'ange et son amour pour sa fille; elle s'éteignit sans avoir laissé échapper la moindre plainte.

Elle allait au ciel et ne regrettait ici-bas que la douce compagne de sa froide vie, à laquelle ses derniers regards semblaient prédire mille maux.

Elle tremblait de laisser cette brebis, blanche comme elle, seule au milieu d'un monde égoïste qui voulait lui arracher sa toison, ses trésors.

— Mon enfant, lui dit-elle avant d'expirer, il n'y a de bonheur que dans le ciel, tu le sauras un jour.

Le lendemain de cette mort, Eugénie trouva de nouveaux motifs de s'attacher à cette maison où elle était née, où elle avait tant souffert, où sa mère venait de mourir.

Elle ne pouvait contempler la croisée et la chaise à patins dans la salle sans verser des pleurs.

Elle crut avoir méconnu l'âme de son vieux père en se voyant l'objet de ses soins les plus tendres: il venait lui donner le bras pour descendre au déjeuner; il la regardait d'un œil presque bon pendant des heures entières; enfin il la couvait comme si elle eût été d'or.

Le vieux tonnelier se ressemblait si peu à lui-même, il tremblait tellement devant sa fille, que Nanon et les Cruchotins, témoins de sa faiblesse, l'attribuèrent à son grand âge, et craignirent ainsi quelque affaiblissement dans ses facultés; mais le jour où la famille prit le deuil, après le dîner auquel fut convié maître Cruchot, qui seul connaissait le secret de son client, la conduite du bonhomme s'expliqua.

(La suite au prochain numéro.)

Le Journal de Loir-et-Cher revient sur le monstrueux scandale donné dans l'église de Mont. Nous lui empruntons ces détails en nous associant à ses réflexions :

Le 24 février, vers quatre heures du soir, sept individus descendaient en chantant du village de la Chabardière ; l'un d'eux portait une perche au bout de laquelle était attachée, en guise de drapeau, une longue écharpe rouge. Leurs gestes, leurs physiognomies, l'emblème ignoble qu'ils arboraient, les désignaient suffisamment comme appartenant à la « nouvelle couche sociale. »

Ils entrèrent ainsi à l'auberge des Amis réunis, et restèrent trois heures à y faire le tapage.

A sept heures, les fidèles étaient rassemblés à l'église pour les prières des Quarante-Heures.

Le chant des hymnes et des cantiques arrivait jusqu'à l'auberge, située presque tout à côté du temple. Ceci irrita la bande du drapeau rouge. L'un de ces hommes protesta : « Le curé, dit-il, n'a pas le droit de chanter la messe pendant le carnaval (sic) ; » et, prenant la loque, il sort accompagné de deux autres, au commandement de : « En avant le bataillon. »

On entend crier dans la rue : « A bas l'Eglise ! à bas le c..... de curé qui est dedans ! »

Ils pénétrèrent dans le lieu saint, en entraînant un chien, et s'avancèrent jusqu'aux abords du chœur. Ces profanateurs attendent un moment solennel pour que le scandale soit plus complet..... C'est lorsque les assistants se prosternent dans un profond silence pour la bénédiction, qu'ils relèvent leur drapeau, parlant tout haut à leur chien, et proférant contre la religion et le prêtre des imprécations et des outrages que la bouche et la plume se refusent à répéter.

Un chantre veut entonner les psaumes ; il est interrompu par des hurlements. Le sacristain, qui s'interpose, est pris au collet et frappé dans la poitrine avec le bout de la hampe du sinistre drapeau.

L'office est suspendu ; et les assistants auxquels la parole du prêtre ne suffit pas à rendre le sang-froid, sortent de l'Eglise en proie à une vive émotion.

Et pendant tout ce temps, la municipalité s'est abstenue d'agir ! Le drapeau rouge est promené à travers les rues de Mont ; elle laisse faire. La religion et son ministre sont odieusement outragés en pleine rue ; elle ne dit rien. Une scène inouïe a lieu dans l'église même ; et on ne vient pas les chasser du sanctuaire !

Le maire ne s'est pas plus montré après que pendant ; il a fallu qu'on allât chercher la gendarmerie de Cour-Cheverny pour obtenir une répression. Les malfaiteurs sont maintenant entre les mains de la justice, qui saura prendre à cet égard les mesures nécessaires.

Mais il est d'autres coupables qui ne dépendent pas des juges civils : ce sont la police municipale de Mont et ses chefs, dont la conduite dans cette circonstance est encore plus blâmable. Le devoir de l'administration est tout tracé.

LE PATRIOTISME DE M^{SR} MERMILLOD.

Les journaux libéraux ont accusé M^{SR} Mermillod de manquer de patriotisme.

Bien que ce soit là une accusation qui ne saurait avoir de prise sur les cœurs honnêtes et sensés, il est bon de citer un fait que peut-être peu de personnes connaissent ou du moins dont peu de personnes parlent.

A l'époque de l'annexion de la Savoie à la France, M^{SR} Mermillod était à Paris.

L'empereur le fit appeler aux Tuileries et lui fit les promesses les plus séduisantes s'il voulait user de sa grande influence pour travailler à l'annexion du canton de Genève à la France.

L'empereur offrait à M^{SR} Mermillod de lui donner de l'argent en quantité considérable pour soutenir toutes ses bonnes œuvres.

Il lui offrit de faire ériger le diocèse de Genève en archevêché, de faire restituer au culte catholique la cathédrale de Saint-François de Sales et de lui accorder des écoles et des églises catholiques dans toutes les paroisses.

Malgré ces immenses avantages au point de vue religieux, M^{SR} Mermillod refusa parce que sa conscience ne lui permettait pas de conspirer contre son pays, même pour le rendre heureux.

Voilà l'homme qu'on accuse de manquer de patriotisme !

Chronique Locale et de l'Ouest.

M^{SR} l'Evêque d'Angers ayant demandé des explications sur une lettre du ministre des cultes, laquelle court dans les journaux, M. Jules Simon a répondu par le télégramme suivant :

« *Ministre des Cultes à Evêque d'Angers.* »

» La lettre est absolument apocryphe.

» Je n'ai été averti qu'hier. Le Journal officiel de ce matin contient, à ce sujet, une note qui a été communiquée aux autres journaux de Paris. »

La nouvelle de la mort de M. Leddet, président du Tribunal civil de Saumur, est arrivée ce matin dans notre ville.

M. Leddet a été frappé d'apoplexie hier matin, à Mer (Loir-et-Cher), son pays, où il s'était retiré pour passer un congé de huit jours.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 5 mars, 5 h. 50 soir.

La Loire croît très-lentement à Orléans depuis le 2. Le 2, à 3 heures du matin, elle marquait 0^m 99 ; ce matin, à 8 heures, elle marquait 1^m 60.

Aucune crue n'a encore été annoncée, ni de la Haute-Loire, ni de l'Allier, ni de la Maine.

La Vienne, qui a eu un premier maximum de 3^m à Châtelleraut, le 3 mars, à une heure du matin, est en recrudescence. Ce matin, à 8 heures, elle marquait 2^m 30. On ne sait rien de son nouveau maximum.

Le Cher est en croissance ; son maximum présumé est de 2^m 50 ; on n'en indique pas l'heure.

Dans cet état des affluents, il est difficile de dire ce que sera le maximum de Saumur. On pense cependant qu'il ne dépassera pas 3^m 90 et qu'il aura lieu demain.

Aujourd'hui, à une heure, la Loire était à 3^m 55 à l'échelle du pont Cessart.

On nous écrit de Varrains qu'il se fait beaucoup de bruit, à la porte de Saumur, à l'occasion d'une distribution de prix, faite aux élèves du cours d'adultes de Varrains, et qu'il est bon, pour la justification de chacun, que les faits soient rétablis par la reproduction des deux documents suivants, qui ont paru dans le Patriote d'Angers, lesquels ont donné lieu à tout ce tapage.

Nous nous rendons volontiers à ce désir.

Sous le titre : *la Tribune pour tous*, nous lisons dans la feuille d'Angers le récit suivant, qui lui a été envoyé de Saumur :

« Mardi dernier, à 7 heures du soir, nous avions le plaisir d'assister à l'une de ces fêtes qui, dans tous les temps, remplissent le cœur de joie et d'espérance, mais à laquelle les circonstances actuelles donnaient un intérêt particulier : nous assistions à une distribution de prix, faite aux élèves de l'école d'adultes de Varrains.

» Mais pourquoi une distribution à l'école de Varrains plutôt qu'à celle de toute autre localité ? Ah ! c'est que celle-là a eu sur celles des autres communes, grâce à des initiatives et à des dévouements aussi empreints que généreux, un avantage bien marqué : celui du nombre des élèves et de leur remarquable assiduité.

» Au commencement de novembre dernier, M. Cesbron, instituteur intelligent et dévoué, ouvrait une école gratuite où tous les travailleurs pussent venir, pendant les longues soirées d'hiver, cultiver leur intelligence. Plus de 50 jeunes gens répondirent à son appel, et pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, élèves et maître ont rivalisé de zèle, d'assiduité et d'application.

» Et c'est ce résultat inaccoutumé et inattendu, même de ceux dont la mission est de s'occuper tout spécialement de l'instruction primaire, que des philanthropes animés de l'amour du bien, et fermement convaincus que l'instruction primaire est seule capable d'élever le niveau moral des populations, en remplaçant les préjugés, la paresse, l'ivrognerie et le vagabondage, fléaux inséparables de l'ignorance par le raisonnement, la

sobriété, l'amour du travail, de la dignité, du respect et de l'honnêteté ; c'est cette ascension dans la voie de l'émancipation et du progrès que ces hommes éclairés ont tenu à faire constater par un concours, et à sanctionner, à leurs frais, par la remise de cinq magnifiques prix. Afin de donner plus de solennité à cette fête, toute de famille et d'intimité, des invitations avaient été faites à MM. le maire, adjoint et conseillers municipaux, à M. le curé, à M. l'inspecteur des écoles, ainsi qu'à plusieurs autres personnes bien connues pour leur dévouement à l'instruction du peuple.

» Mais, hélas ! comme il n'est pas ici-bas de bonheur parfait, cette fête devait bien avoir aussi, dans l'horizon, son point noir, son petit nuage. Au dernier moment, alors que la salle était comble et que toutes les figures respiraient la satisfaction et la joie, nous apprenions, avec regret, que MM. le maire, adjoint et six conseillers municipaux avaient résolu qu'ils considéraient les classes d'adultes et tout ce qui s'y rattache comme choses inutiles, et qu'ils ne viendraient pas.

» M. Détriché, inspecteur des écoles, ouvrit la séance par un discours de circonstance, qui a été aussi apprécié qu'applaudi.

» Il a tracé, avec une grande force d'expressions, le but à atteindre dans l'éducation et les moyens d'y arriver.

» Puis est venue la distribution des récompenses qui ont été reçues avec une véritable reconnaissance et l'engagement, tant par les lauréats que par leurs émules moins heureux, de revenir, aussitôt que la saison le permettra, reprendre des études qu'ils n'abandonnaient que momentanément et avec regret.

» Enfin, une dernière satisfaction nous était réservée, celle d'apprendre que dans un sentiment commun de reconnaissance les élèves s'étaient cotisés pour offrir à leur maître un témoignage de leur vive affection.

» Que dans chaque commune quelques hommes aiment assez leur pays pour imiter ce que viennent de faire à Varrains MM. Duvau, Chauvet et Bouguereau (dont nous avions promis de taire les noms, mais qui voudront bien nous pardonner notre indiscretion) ; que l'instituteur, qui a à remplir une tâche si ingrate et si difficile, soit plus considéré, plus aidé et plus encouragé ; que les cours publics et gratuits soient partout organisés, et le maître d'école français remplacera bientôt notre chère France au rang que lui a enlevé le maître d'école allemand ; et la régénération de notre malheureux pays ne se fera pas longtemps attendre. » MILON. »

M. le Maire de Varrains ne pouvait laisser passer les allégations de M. Milon, libraire à Saumur, sans se justifier, et il a adressé la lettre ci-dessous que le Patriote a accueillie de la meilleure grâce :

« Varrains, le 24 février 1873. »

» Monsieur le rédacteur du Patriote,

» J'ai sous les yeux le numéro de votre journal du 13 février courant, dans lequel M. Milon rend compte de la distribution des prix de l'école d'adultes de Varrains.

» Bien que ce soit un peu tard, je pense que vous voudrez bien accueillir quelques mots d'explication sur certains faits allégués par M. Milon dans sa lettre.

» Le conseil de la commune de Varrains tient à honneur de remplir de son mieux ses devoirs envers ses administrés ; c'est pour cela qu'entre autres choses il a voté des fonds pour éclairer et chauffer la classe servant au cours d'adultes de Varrains et pour payer un traitement à l'instituteur chargé de l'enseignement.

» On m'a demandé, il est vrai, de faire voter au conseil municipal une allocation destinée à acheter des prix pour récompenser les élèves qui auraient le mieux mérité pendant le cours, et le conseil municipal a refusé la somme demandée.

» Nous avons, comme M. Milon, le désir le plus grand de voir se répandre l'instruction dans notre commune, mais nous ne voulons consacrer les faibles ressources dont nous pouvons disposer qu'au côté pratique de ces cours ; nous croyons, avec quelque raison, que des élèves de 18, 20 et 25 ans sont des hommes, et que le sentiment du devoir peut et doit être leur seul stimulant, sans qu'il soit besoin, pour les exciter au travail, de leur promettre une récompense, comme on le ferait à des enfants. Voilà no-

tre crime aux yeux de M. Milon, et le point noir signalé par lui dans sa lettre.

» Quoi qu'il en dise, nous n'en persistons pas moins dans notre manière de penser et de faire : les petites fêtes viendront, si on le veut, quand l'œuvre aura grandi, et lorsque ceux de nos adultes qui restent encore ignorants auront pu trouver place à notre école ; nous avons encore de la besogne à faire avant d'être arrivés là.

» Je termine en protestant formellement contre l'allégation que contient la correspondance de M. Milon, à propos de notre refus d'assister à la distribution des prix. Cette allégation est complètement fautive ! Jamais nous n'avons dit ni résolu que nous considérions les classes d'adultes et tout ce qui s'y rattache comme des choses inutiles. Nous avons refusé de nous associer à la proposition qui nous avait été faite de distribuer des prix.

» Voilà la vérité, rien de plus, rien de moins.

» Je n'ai pas l'habitude de tenir la plume, et je vous prie d'excuser mon inexpérience, ma vie s'est passée dans d'autres travaux.

» Mais il me semble que si j'avais l'honneur d'écrire dans un journal, je ne voudrais dire au public que des choses vraies, et j'aurais horreur d'avancer des choses inexactes. Voilà ce que M. Milon devrait pratiquer, et ce dont il me paraît faire trop bon marché.

» Je suis avec respect, Monsieur le rédacteur, votre tout dévoué,

» J. MOLLAY,
» Maire de Varrains. »

M. Milon, dit-on aujourd'hui à Varrains, est orfèvre.

CHAMBRE CONSULTATIVE

DES ARTS ET MANUFACTURES DE SAUMUR.

ÉLECTIONS

Pour le renouvellement intégral des Membres.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 18 février 1873, les commerçants de l'arrondissement de Saumur, inscrits sur la liste électorale révisée en 1872 par la Commission instituée en vertu de l'art. 649 du Code de commerce modifié, se réuniront à Saumur, dans la salle de la Mairie, sous la présidence du Maire, le dimanche 9 mars prochain, pour procéder au renouvellement intégral de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur.

Le scrutin ouvrira à midi et sera clos à 4 heures du soir.

M. le président de l'assemblée électorale sera assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

L'élection des présidents des Chambres consultatives appartient, comme par le passé, aux Chambres elles-mêmes.

Sont éligibles tout commerçant, directeur de compagnie anonyme de commerce, de finances et d'industrie, agent de change, capitaine au long cours et maître au cabotage, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions pour y être inscrit, s'il est âgé de trente ans, s'il est inscrit à la patente depuis cinq ans et s'il est domicilié au moment de l'élection dans l'arrondissement de Saumur. Les anciens commerçants et agents de change seront également éligibles s'ils ont exercé leur commerce pendant le même temps.

L'élection aura lieu au scrutin de liste.

Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, les électeurs se réuniront le dimanche suivant, 16 mars, aux lieux ci-dessus indiqués et aux mêmes heures sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

La majorité relative sera alors suffisante.

Les électeurs recevront une carte de convocation qui leur sera adressée cinq jours au moins à l'avance, par MM. les Maires de leur résidence.

La Compagnie d'Orléans vient de faire savoir au gouvernement qu'elle consentait à se charger, sans subvention, de toute la ligne de la vallée du Loir, aussi bien pour tout ce qui est en dehors de la Sarthe que pour la partie comprise en ce département.

